

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FIDIES EQUILIBRE

Code ISIN : (C) FR0013328051

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français

Ce FCP est géré par BFT Investment Managers, société d'Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non applicable

En souscrivant à FIDIES EQUILIBRE, vous accédez, via des OPC, à des expertises variées au sein d'un univers large constitué des marchés internationaux actions, obligataires, monétaires et devises.

L'objectif de gestion est de maximiser, sur la durée de placement recommandée minimale de 3 ans, la performance du fonds au moyen d'une gestion active, via une sélection d'OPC, de type équilibre selon les anticipations du gérant sur l'ensemble des classes d'actifs et marchés internationaux. Compte tenu de la gestion mise en œuvre, le fonds n'est pas géré pour suivre un indicateur de référence. A titre purement indicatif, la performance du fonds pourra être comparée à un indice de référence composé à 40% d'actions (20% MSCI World Net Total Return EUR non couvert du risque de change et 20% MSCI World Net Total Return EUR couvert du risque de change), à 50% d'obligations (Barclays Bloomberg Euro Aggregate Total Return EUR) et 10% de placements monétaires (Eonia capitalisé).

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des OPC sur la base d'analyses quantitatives et qualitatives approfondies de ces OPC (leurs contraintes, leurs objectifs, ...) ainsi que des équipes de gestion, et ce, afin de permettre une combinaison appropriée des OPC en fonction de la gestion recherchée. Dans sa décision d'allocation, l'équipe de gestion pourra s'appuyer sur les conseils et analyses fournis par Mercer Consulting ; la société de gestion restera toutefois seule décisionnaire des choix d'investissements.

Les expositions des OPC sélectionnés aux marchés actions et de taux pourront varier respectivement dans une fourchette comprise entre 0% et 100%. Indépendamment des allocations tactiques permettant de réduire ou d'augmenter les expositions à ces deux marchés principaux, le fonds sera stratégiquement exposé à environ 40% aux marchés actions et 60% aux marchés de taux.

A travers les OPC sélectionnés, le fonds pourra être exposé aux actions émises par des sociétés de toutes capitalisations, de toute zone géographique dont les marchés émergents et sans restriction de secteurs.

Il pourra également être exposé indirectement aux obligations émises dans toutes devises par des entités publiques ou privées de toutes zones géographiques dont les marchés émergents et sans contraintes de notation. Dans le cadre de la sélection des OPC, la société de gestion s'assure que le gérant des OPC sélectionnés ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences pour recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à D sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à C selon Moody's ou jugées équivalentes par le gérant.

La sensibilité du portefeuille relative à l'allocation tactique des produits de taux sera comprise entre -2 et +2.

Le fonds est exposé au risque de change.

Le fonds ne pourra pas conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du FCP sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque semaine, les opérations de rachat sont exécutées de façon hebdomadaire.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Ce fonds reflète principalement le risque des marchés actions, taux et change sur lesquels il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|------------------------------|
| Frais d'entrée | 5,00 % |
| Frais de sortie | Néant |
| Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie). | |
| Frais prélevés par le FCP sur une année | |
| Frais courants | 1,50 % de l'actif net moyen* |
| Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

*Le pourcentage des frais courants présenté ci-contre est une estimation. Pour chaque exercice, le rapport annuel donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus, disponible sur simple demande auprès du Service Client de la société de gestion.

Performances passées

Votre FCP ne dispose pas encore de données sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Le FCP a été créé le 1er février 2019.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Souscripteurs concernés : Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux compagnies d'assurance pour la gestion de contrats à long terme.

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Informations supplémentaires relatives à l'OPC :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et du dépositaire.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

Responsabilité :

La responsabilité de BFT Investment Managers ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.com et/ou dans le prospectus).

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion BFT Investment Managers est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 5 février 2020.